

DÉPARTEMENT : HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT

Toulouse

Effectif légal du Syndicat Mixte 47

Nombre de membres en exercice 47

Nombre de membres Présent 47

Date de convocation 14/05/2024

DESIGNATION DU SYNDICAT MIXTE :

PETR PAYS TOLOSAN

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE

Élection
des
membres
du
Bureau
du
Syndicat
Mixte

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 du mois de mai à 18 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT) renvoyant aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints des communes de moins de 1000 habitants telles que prévues par les articles L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT (CE 3 juin 2009 – Communauté d'agglomération du Drouais) et de l'article L.5211-8 du CGCT, s'est réuni le conseil syndical du PETR PAYS TOLOSAN.

Étaient présents les délégués suivants (indiquer les noms, prénoms des membres présents ainsi que l'indication de la collectivité qu'il représente¹ :

<i>Communauté de communes des Coteaux du Girou :</i>	<i>Communauté de communes des Coteaux Bellevue :</i>	<i>Communauté de communes du Frontonnais</i>	<i>Communauté de communes des Hauts Tolosans</i>	<i>Communauté de Communes de Val'Aigo</i>
Daniel CALAS	Joël CAMART	Nadine LABAD-LAHIRLE	Nicolas ALARCON	Thierry ASTRUC
Stéphanie CALAS	Catherine CLAEYS	Philippe CAUVIN départ après 3 ^o VP	Chantal AYGAT	Sonia BLANCHARD-ESSNER
Véronique MILLET	Diane ESQUERRE	Hugo CAVAGNAC départ après 3 ^o VP	François CODINE	Jean-Marc DUMOULIN
Patrick PLICQUE	Sabine GEIL-GOMEZ	Virginie CLAVEL	Jean-Paul DELMAS	Jean-Michel JILIBERT départ à 21h fin des votes
Thierry PORTES	Gérard GUERCI	Alain HINHAUX départ après 4 ^o VP	Denis DULONG	Mylène MONCERET
Caroline SALESSES	Claude MARIN	Philippe PETIT	Jean-Claude ESPIE	Daniel REGIS
Thierry CASTET départ après 4 ^o VP	Anne-Sophie PILON	Sandrine SIGAL	Marie-Luce FOURCADE	Robert SABATIER
	Thierry SAVIGNY	Colette SOLOMIAC	Céline FRAYARD	Ghislaine CHARLES départ à 21h fin des votes
	Patrice SEMPERBONI	Serge TERRANCLE départ après élection Président	Patrice LAGORCE	
		Edmond AUSSEL	Sébastien NOEL	
		Janine GIBERT départ après 1 ^{er} VP	Laurent ZANETTI	
		Bouchra ROUYER à partir 2 ^o VP		

Absents² : /

Procurations³ :

Maryse AUGER à Daniel CALAS
Patricia CADOZ à Stéphanie CALAS

Présents suppléants sans droit de vote :

Isabelle GOUSMAR départ à 19h	Guillaume DE ALMEIDA CHAVES	Patrick IGON départ à 19h	Yvan GONZALEZ	Ludovic DARENGOSSE départ à 19h
	Charles de LASSUS SAINT-GENIES		Romain VANHECKE	Katia GUERRERO départ à 19h
	Sandrine PENAVERE			Jean-Michel MICHELOT

¹ : En deçà de soixante-dix présents, il convient d'annexer une liste de présence au procès-verbal avec l'indication, pour chaque élu, de la commune ou du groupement qu'ils représentent.

² Ne devront figurer dans la liste des absents que les conseillers communautaires (les suppléants ne doivent pas être mentionnés)

³ Indiquer les noms et prénoms des élus concernés

1. Installation des membres de l'assemblée délibérante⁴

La séance a été ouverte sous la présidence Patrice LAGORCE, qui a déclaré les membres du Conseil Syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Philippe PETIT a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le Conseil (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du Président

A) Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du Conseil syndical a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des délégués, a dénombré les membres présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie⁵.

Il a ensuite invité le conseil syndical à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé, qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT rendus applicables aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et aux syndicats mixtes, par renvoi de l'article L.5211-2 du même code, le Président est élu au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

B) Constitution du bureau de Vote

Le conseil syndical a désigné deux assesseurs (au moins) :

François COINE

Joël CANART

C) Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque membre conseil syndical, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le Syndicat. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le délégué a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau de vote en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau de vote et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 47
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) 2 deux
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 45 quarante cinq
- f. Majorité absolue 23

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
JOVIADO Gilles	13	treize
LAGORCE Patrice	32	trente deux

⁴ Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection des membres du bureau a lieu en cours de mandature.

⁵ Majorité des membres en exercice.

Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

D) Proclamation de l'élection du Président

Patrice LAGORCE

a été proclamé(e) président et a été immédiatement installé(e).

⁶ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

⁷ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3. Élection des Vice-Présidents

Sous la présidence de *Patrice LAFORCE* élu(e) Président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil syndical a été invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Il a été rappelé que ces derniers sont élus selon les mêmes modalités que le Président (CE 3 juin 2009 – Communauté d'Agglomération de Douais).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 521-10 du CGCT, le bureau du syndicat mixte est composé du président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre de Vice-Présidents est déterminé par le conseil syndical sans que ce nombre ne puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total du conseil syndical, soit 10 Vice-Présidents, ni qu'il puisse excéder 15 Vice-Présidents.

Toutefois, si l'application de la règle des 20 % conduit à fixer à moins de 4 le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à 4.

Le conseil syndical peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des dispositions précitées, sans pouvoir toutefois excéder 30 % de son propre effectif et le nombre de 15 (ou de 20, s'il s'agit d'une métropole).

Au vu de ces éléments, le conseil a fixé à 10 le nombre de Vice-présidents.

Le nombre des autres membres du bureau est, quant à lui, fixé à 0

Élection du premier Vice-Présidents

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) *47*
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) *1 un*
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) *2 deux*
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] *44*
- f. Majorité absolue *23*

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<i>CAMART Joel</i>	<i>44</i>	<i>quarante quatre</i>

Résultats du deuxième tour de scrutin⁹

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ~~47~~
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ~~1 un~~
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) ~~2~~
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

8 Une délibération ouvrant les postes de Vice-présidents et les postes des « autres membres » du Bureau doit également être prise par le conseil ou comité et transmise au contrôle de légalité

9 Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁰

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du premier Vice-Président

CAMART Joel a été proclamé(e) premier Vice-Président et immédiatement installé(e).

Élection du second Vice-Président¹

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) **47**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) **1**
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) **3**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] **43**
- f. Majorité absolue **22**

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SOLOMIAC Colette	43	quarante trois.

Résultats du deuxième tour de scrutin²

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) **47**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) **1**
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) **3**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] **43**
- f. Majorité absolue **22**

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin³

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du second Vice-Président

Colette SOLOMIAC a été proclamé(e) second Vice-Président et immédiatement installé(e).

¹ Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

² Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

³ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Election du troisième Vice-Président⁴

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) **47**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) **2**
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) **1**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] **44**
- f. Majorité absolue **23**

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
REGIS Daniel	44	quarante quatre

Résultats du deuxième tour de scrutin⁵

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin⁶

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du troisième Vice-Président

Daniel REGIS a été proclamé(e) troisième Vice-Président et immédiatement installé(e).

⁴ Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

⁵ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

⁶ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Election du quatrième Vice-Président⁷

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 45
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) 4
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 41
- f. Majorité absolue 21

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Patrick PLICQUE	41	quarante et un

Résultats du deuxième tour de scrutin⁸

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin⁹

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du quatrième Vice-Président

Patrick PLICQUE a été proclamé(e) quatrième Vice-Président et immédiatement installé(e).

⁷ Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

⁸ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

⁹ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du cinquième Vice-Président¹⁰

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) **43**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) **3**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] **40**
- f. Majorité absolue **21**

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Marie Luce FOURCADE.	40	quarante

Résultats du deuxième tour de scrutin¹¹

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin¹²

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du cinquième Vice-Président

Marie Luce FOURCADE a été proclamé(e) cinquième Vice-Président et immédiatement installé(e).

10 Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur
 11 Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.
 12 Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du sixième Vice-Président¹³

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) **43**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) **6**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] **37**
- f. Majorité absolue **19**

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MILLET Veronique	37	<i>trante sept.</i>

Résultats du deuxième tour de scrutin¹⁴

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin¹⁵

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du sixième Vice-Président

Veronique MILLET a été proclamé(e) sixième Vice-Président et immédiatement installé(e).

¹³ Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur
¹⁴ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.
¹⁵ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du septième Vice-Président¹⁶

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) **43**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) **0**
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) **2**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] **41**
- f. Majorité absolue **21**

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mylène MONCERET	41	quarante et un.

Résultats du deuxième tour de scrutin¹⁷

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin¹⁸

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du septième Vice-Président

Mylène MONCERET a été proclamé(e) septième Vice-Président et immédiatement installé(e).

16 Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur
 17 Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.
 18 Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du huitième Vice-Président¹⁹

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) **41**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) **0**
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) **3**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] **38**
- f. Majorité absolue **20**

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PILON Anne Sophie	38	trente huit

Résultats du deuxième tour de scrutin²⁰

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin²¹

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du huitième Vice-Président

Anne Sophie PILON a été proclamé(e) huitième Vice-Président et immédiatement installé(e).

¹⁹ Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur
²⁰ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.
²¹ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du neuvième Vice-Président²²

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) **42**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) **0**
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) **2**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] **39**
- f. Majorité absolue **20**

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CLAVEL Virginie	39	trente neuf

Résultats du deuxième tour de scrutin²³

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin²⁴

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du neuvième Vice-Président

Virginie CLAVEL a été proclamé(e) neuvième Vice-Président et immédiatement installé(e).

²² Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

²³ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

²⁴ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du dixième Vice-Président²⁵

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) **41**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) **0**
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) **5**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] **36**
- f. Majorité absolue **19**

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CODINE François	36	trente six

Résultats du deuxième tour de scrutin²⁶

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin²⁷

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du dixième Vice-Président

François CODINE a été proclamé(e) dixième Vice-Président et immédiatement installé(e).

²⁵ Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

²⁶ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

²⁷ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS
ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU**

FEUILLE DE PROCLAMATION
annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS
(dans l'ordre de leur élection)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction ¹	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
M.	LAGORCE Patrice	13/02/1956	président	32
M.	CAMART Joël	10/08/1951	1 ^{er} vice président	44
Mme	SOLOMIAC Colette	27/10/1952	2 ^{eme} vice présidente	43
M.	REGIS Daniel	27/09/1947	3 ^e vice président	44
M.	PLICQUE Patrick	31/07/1956	4 ^e vice président	41
Mme	FOURLADE Marie-Luce	12/11/1962	5 ^e vice présidente	40
Mme	TILLET Véronique	26/10/1966	6 ^e vice présidente	37
Mme	TIONCERET Nylène	05/12/1959	7 ^e vice présidente	41
Mme	PILON Anne-Sophie	07/06/1973	8 ^e vice présidente	38
Mme	CLAVEL Virginie	21/05/1981	9 ^e vice présidente	39
M.	CODINE François	19/05/1982	10 ^e vice président	36

Fait à Rouffiac Tolosan, le 23 mai 2024

Le Président
(ou son remplaçant)



Le conseiller (ou délégué)
le plus âgé,



Les assesseurs,



Le secrétaire,

